

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale**

Band (Jahr): **77 (1963)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Voilà, Monsieur le Président et Messieurs, une idée qui me semble mériter l'attention d'une assemblée telle que la vôtre, soucieuse de maintenir la réputation d'un grand centre touristique et de choisir pour lui un « signe » qui le distingue avec éclat de tous ses semblables.

Ce correspondant ignore donc que le blason de bonne époque est un art abstrait géométrique — pensons aux partitions des armoiries de plusieurs anciens cantons suisses — qui n'a nul besoin d'être modernisé dans le sens qu'il propose.

Olivier Clottu.

GRANDE - BRETAGNE. — Les grandes armoiries de S.A.R. le Prince de Galles. —

Cette composition héraldique nouvellement créée (fig. 1) contient, cinq fois répétée, la couronne du Prince ne comportant qu'une « arche », forme inhabituelle en Grande-Bretagne, mais rappelant dans une certaine mesure la couronne utilisée par les archiducs d'Autriche. Notons toutefois que sur le « badge » du Prince de Galles — les trois plumes d'autruche — la couronne ouverte simple, attribut également d'autres membres de la famille royale, reste la règle.

L'écu est chargé en abîme des armes de la Principauté de Galles. Au-dessous se trouvent les armoiries du Duché de Cornouailles (quinze besants) timbrées de la couronne du Prince. Depuis 1333 le Prince de Galles, fils aîné du Roi d'Angleterre, porte aussi le titre de Duc de Cornouailles. Les anciennes armes de Cornouailles étaient : d'argent au lion de gueules couronné d'or, à la bordure de sable besantée d'or.

Enfin, de part et d'autre du blason de Cornouailles, sont dessinés les « badges » du Prince de Galles, trois plumes d'autruche, et du Pays de Galles, un dragon passant de gueules. Le titre de Prince de Galles fut donné au prince héritier en 1301 pour la première fois. La tradition anglaise veut que la devise ICH DIEN ait été celle du roi de Bohême tué à la bataille de Crécy et que les plumes d'autruche aient été son cimier. En réalité, nous savons que le cimier des rois de Bohême était constitué par un vol de sable semé de feuilles de tilleul d'or. *Colin Campbell.*



Fig. 1. Grandes armoiries de S.A.R. le Prince de Galles.

Bibliographie

La connaissance de l'héraldique médiévale avance peu à peu grâce au travail consciencieux et continu de quelques chercheurs passionnés parmi lesquels notre ami P. Adam est l'un des plus qualifiés. Ses publications sont précieuses pour tous ceux qu'intéressent les origines et le développement des armoiries.

Les deux ouvrages dont il est rendu compte ici paraissent, de par leur titre, très spéciaux et destinés seulement à un cercle de lecteurs géographiquement limité. Ce n'est toutefois pas le cas, car ces études sont des éléments d'une héraldique comparée fort instructive et dont l'étude vaut la peine d'être développée. C'est dans un but analogue que l'*Archivum Heraldicum* a entrepris depuis dix ans la publication des **Jalons pour l'étude de l'héraldique**.

P. ADAM: **Armoiries brabançonnaises médiévales d'après des sources inédites**, avec notes complémentaires et identifications de F. COLLON. — Extrait de **Brabantica** IV (1959) et V (1960).

Ces armoiries sont extraites d'armoriaux du moyen âge presque tous encore inédits. L'auteur les a groupées en un catalogue qui comporte 736 familles; beaucoup d'entre elles ont plusieurs armoiries, variantes ou brisures. Il s'agit donc d'une importante contribution à l'étude de l'héraldique belge. Ce catalogue est précédé d'une introduction où l'auteur cherche

à préciser les caractéristiques de l'héraldique brabançonne. Cette introduction intéressera tout héraldiste et il paraît donc utile de résumer ci-dessous ces caractéristiques :

- les règles héraldiques sont appliquées rigoureusement comme en France et en Angleterre;
- les règles classiques de la brisure des cadets sont observées strictement jusqu'au XVI^e siècle;
- les modes de briser sont des plus variés : d'abord le changement des émaux puis, dès le milieu du XIII^e siècle, l'adjonction du lambel ou de menues pièces; le bâton semble, du moins au début, réservé aux bâtards, il est souvent alors surchargé de petites pièces;
- l'association d'armoiries par écartelure qui devient fréquente à partir du XVI^e siècle est précédée en Brabant et dès le XIII^e siècle par un autre mode d'association qui consiste à placer en franc-quartier, ou plus rarement sur le tout, les armoiries d'une autre famille dont on descend : c'est là une manière indirecte de briser;
- l'héraldique brabançonne a conservé longtemps l'usage médiéval de prendre librement les armes « du meilleur côté »;
- à l'origine, les armes parlantes sont rares en Brabant;
- un grand nombre d'écus portent les meubles des armoiries du suzerain, d'où le grand nombre de lions; en revanche il n'y a que peu d'aigles;
- certaines pièces n'apparaissent guère qu'en Brabant : chefs palés, pals retraits, fasce au lion issant ou au sautoir brochant, et surtout la fleur de lis au pied nourri, très différente de celles qu'on trouve dans d'autres régions;
- les armoiries n'apparaissent dans les familles patriciennes que vers 1276.

P. ADAM: Traité du blason et armorial catalan de Steve Tamburini. — Extrait du **Boletín de la R. Academia de Buenas Letras de Barcelona XXIX** (1961-62).

Le traité du blason de Steve Tamburini ne comporte que quelques pages et son armorial 305 armoiries de familles catalanes et 8 armoiries étrangères. Tous deux sont précédés d'une introduction où l'auteur, après avoir relevé l'intérêt de l'œuvre de Tamburini, identifie l'auteur et le destinataire, détermine la date de l'œuvre (vers 1516-19) et étudie les manuscrits, la destinée de l'armorial, les sources, la langue et les règles du blason chez Tamburini ainsi que les caractéristiques de l'héraldique catalane vers 1500. Voici un résumé de ces caractéristiques, fort différentes de celles de l'héraldique brabançonne :

- comme dans toutes les héraldiques non germaniques le cimier n'a pas d'importance et n'est ici ni dessiné ni décrit;
- la brisure est inconnue sauf peut-être dans la maison souveraine;
- la règle de contrariété des métaux et émaux est rigoureusement appliquée;
- comme en Espagne la proportion d'écus écartelés est considérable et bien supérieure à ce qu'elle est ailleurs à cette époque; ceci est dû à l'extension de l'usage des majorats et à la coutume de reprendre les armes de familles dont on descend par les femmes;
- au contraire de l'héraldique des autres provinces espagnoles, l'héraldique catalane ne connaît que peu d'écartelés en sautoir et ignore les bordures chargées de petits meubles, de devises ou d'invocations, ainsi que la bande engoulée castillane, les chaudières et les pannelles;
- le nombre d'armoiries parlantes est élevé;
- on ne trouve que très peu d'aigles mais de nombreux griffons et pals qui dérivent du cimier et de l'écu du Comte-roi;
- deux meubles sont spécifiquement catalans, le mont floré (mont d'un coupeau, alaisé, et sommé d'une fleur de lis naissante) et la « bordura de pessés » (bordure denticulée) qui, comme les billettes françaises et anglaises, est un accompagnement du meuble principal et de même émail que celui-ci;
- les châteaux, palais et tours sont représentés avec des merlons sommés de triangles, spécialité catalane.

Ces quelques notes montrent l'intérêt pour les héraldistes de ces deux tirages à part d'articles parus dans des revues peu faciles à trouver en dehors de leur lieu de publication.

Léon Jéquier.

Stammliste der Familie Hess von Zürich, ursprünglich Schmid genannt Hess aus Reutlingen. Bearbeitet vom Büro Dr. W.H. Ruoff, Zürich. Zürich 1959.

Die Familie Hess, seit 1517 in Zürich verbürgert, hat, hauptsächlich für die Mitglieder der eigenen Familie, durch Dr. W.H. Ruoff ihre Stammtafeln aufstellen lassen. Sie bietet damit jedem Genealogen und zürcherischen Lokalgeschichtsforscher wertvolles Material. 173 ver-

heiratete Hess mit ihren Frauen und Kindern sind aufgeführt mit Angabe von Beruf, Ämtern, Zunftszugehörigkeit etc. Durch die fortlaufende Numerierung und Rückweise auf den Vater ist eine rasche Übersicht über einzelne Glieder des Geschlechtes möglich. Die beigelegten Stammtafeln verhelfen zum Gesamtüberblick. Fünf Register erleichtern die Auffindung einzelner Personen. Wenn auch der Schreiber der Kuratel der Familie Hess erwähnt, dass zugunsten der Studien-Stipendien auf eine eigentliche Familiengeschichte verzichtet wurde, so lässt sich diese aus den Lebensdaten vielfach errahnen und zeigt, wieviel Anteil an den Geschicken der Stadt Zürich die Familie Hess hatte. Die Arbeit ist rein genealogisch, ausser dem Hess-Wappen auf dem Titelblatt sind nirgends heraldische Hinweise, doch sind ja wohl die meisten Wappen der erwähnten Zürcher Geschlechter bekannt.

Verena Sigrist.

Deutsche Wappenrolle. Band 13. Hrsg. vom « Herold » Gesellschaft für Heraldik, Genealogie und verwandte Wissenschaften zu Berlin. Bearbeitet vom Herolds-Ausschuss der Deutschen Wappenrolle. Neustadt a.d. Aisch, Degener, Inh. Gerh. Gessner. 1959-1960. DM 15.—.

In gewohnter Weise ist Band 13 der « Deutschen Wappenrolle » erschienen. Er enthält 94 Wappen und gleicht sich den vorhergehenden Bänden in Ausstattung und Ausführung an. Wiederum zeigt jede Seite das Vollwappen mit Helmdecken und Helmzier. Im Text folgen: Geschlecht, Herkunft, ältester bekannter Vorfahr, Blasonierung, Antragsteller, ev. Name des Zeichners und Eintragungsdatum und Nummer in der Deutschen Wappenrolle. Am Schluss findet sich das alphabetische Verzeichnis.

Verena Sigrist.

PIERRE DURYE : **La Généalogie.** Collection « Que sais-je ? ». Le point des connaissances actuelles, no 917. Paris, Presses Universitaires de France, 1961.

Auf eine sehr anschauliche Art, ausgehend von Hunde- und Viehzüchtern, die die Stammbäume ihrer Tiere sorgfältig aufbewahren, aber von ihren eigenen Grosseltern kaum das Geburtsdatum wissen, führt Pierre Durye den Leser über die Bibel rasch zu den Genealogen des 16. Jahrhunderts und gibt genaue bibliographische Angaben mit kritischer Wertung der einzelnen Werke. Er führt die Quellenangaben weiter bis heute und erwähnt auch die genealogischen Zentralstellen der einzelnen Länder. Es folgt ein Kapitel über die Nützlichkeit der Genealogie vom biologischen, genetischen, medizinischen und historischen Standpunkt aus. Schliesslich zeigt er die praktische Genealogie mit Anleitung zur Aufstellung von Stammbäumen und Ahnentafeln, sowie einen Führer zu den in Frankreich erreichbaren Quellen, wie Zivilstandsämter, Kirchenregister und Archive. Am Schluss sind auch die ausländischen Quellen und Gesellschaften erwähnt, sodass es auf Grund des Werkes von Durye einem sich in die Familienforschung einarbeitenden Laien möglich sein sollte, sich nach allen Richtungen hin zu informieren. Das Büchlein ist äusserst handlich und wird besonders bei den Lesern französischer Zunge Anklang finden.

Verena Sigrist.

ACHEN SVEN TITO : **Danske Kommunevabener.** Saertryk af HVEM HVAD HVOR 1961. Kopenhagen, Politikens Forlag 1960.

Auf farbigen Tafeln sind die Wappen Dänemarks, des Dänischen Königshauses, der Faröer, Schleswigs, Grönlands, der Amtsgemeinden (Amtskommune) und von 43 Gemeinden dargestellt. Zu jedem Wappen gehört eine kleine Erläuterung, mit Angabe der Zeit der Wappenentstehung und mit Erklärung, nicht Blasonierung des Wappenbildes. Eine ebenfalls farbige Karte zeigt die Lage der genannten Gemeinden. Auch hier, wie oft bei Gemeindevappen, ahnt man oftmals die Gemeindevorstände, die in das Wappen ihrer Gemeinde noch eine Anspielung auf ihre Industrie oder ihre Haupttätigkeit anbringen wollten, doch gleichzeitig erkennt man den Willen des Heraldikers, diese Wünsche heraldisch einwandfrei darzustellen.

Verena Sigrist.

NOLD HALDER : **Das Gemeindevappen von Sins** in : " 25 Jahre Darlehenskasse Sins 1936-1961 ".

Nold Halder wurde von der Darlehenskasse Sins gebeten, einen geschichtlichen Abriss über das Gemeindevappen zu schreiben. Er erklärt die Übernahme des Wappens von Meienberg, nachdem 1941 dieser Gemeindevorstand in Sins abgeändert wurde. Der Aufsatz ist eine eigentliche juristische Beweisführung für die historische Richtigkeit dieser neuen Wappenführung. Es ist erfreulich, dass sich die Aargauer Gemeinden an ihren Staatsarchivar wenden können, der eine heraldische Kapazität ist und dessen Urteil deshalb auch abschliessend genannt werden kann. Die Farbzeichnung des Umschlages ist stilistisch gut gelungen.

Dr. H. R. v. Fels.

A P P E L

Aux Sociétés étrangères associées au « Bulletin international Archivum Heraldicum ».

La rédaction de l'*Archivum Heraldicum* constate avec beaucoup de regret que la collaboration des quinze sociétés affiliées à cette revue est, la plupart du temps, réduite à fort peu de chose: chroniques de sociétés ou comptes rendus bibliographiques. Fort heureusement, quelques héraldistes et historiens étrangers et suisses nous adressent régulièrement les travaux originaux de valeur qui forment la base de notre publication. Que ferions-nous sans eux? Nous estimons toutefois que cela n'est pas suffisant; notre revue devrait être enrichie par la collaboration de tous et refléter l'activité des sociétés d'Europe et d'outre-mer par l'apport de monographies ou de miscelles. C'est pourquoi nous adressons un appel pressant aux héraldistes de tous pays et aux membres des sociétés qui se sont groupées sous l'égide de l'*Archivum Heraldicum* pour qu'ils nous envoient des articles même modestes. Ils nous aideront ainsi à réaliser et à maintenir une revue d'héraldique vraiment internationale.

La rédaction.

GESELLSCHAFTSCHRONIKEN — CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS

Conseil Héraldique du Luxembourg

Président: ROBERT MATAGNE, 25, rue J.-Bertholet, Luxembourg.



Assemblée générale

Prenant la parole au cours de l'assemblée générale des « Amis de l'Histoire », le président du Conseil Héraldique du Luxembourg, M. Robert Matagne, a évoqué, dans un exposé succinct, des travaux et motions du VI^e Congrès International des Sciences Héraldiques et Généalogiques Edimbourg, 1962, en soulignant l'impérieuse nécessité de veiller à la publication des armoriaux manuscrits.

Le président espère que le Grand-Duché de Luxembourg donnera suite à cet appel réitéré et se propose, si les circonstances le permettent, de publier un armorial manuscrit du notaire J.-Fr. Pierret (XVIII^e siècle), ceci grâce à l'aimable accord donné par M. André Petit, Virton, l'heureux propriétaire de ce volume, manuscrit jusqu'ici resté inconnu et qui, à l'état actuel des recherches, semble pouvoir être considéré comme réunissant les travaux préparatoires aux volumes répertoriés et conservés aux Archives du Gouvernement, réf. A.X. 33.

Définition et Protection des Insignes et Emblèmes Officiels du Grand-Duché de Luxembourg: On connaît les efforts soutenus de M. Robert Matagne dans ce domaine. Le président, à la demande de M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, vient de terminer l'exposé des motifs accompagné de l'avant-projet de loi fixant les *Armoiries d'Etat* et le *Drapeau National*, tout en déterminant et réglementant l'*usage* et la *protection des insignes officiels*. M. le Ministre des Arts et des Sciences, par sa lettre du 2 mai 1963, confirme son appui en ces termes:
Monsieur, J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 30 avril 1963 par laquelle vous m'avez soumis les textes d'avant-projets de lois concernant la protection des armoiries de l'Etat et des insignes officiels. J'ai chargé Monsieur Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, de la rédaction définitive de ces projets qui seront alors incessamment transmis au Conseil d'Etat.
s. P. Grégoire.

La réalisation de nos projets a donc fait un très sérieux pas en avant.

Mandats: Après confirmation des mandats par l'assemblée générale du 2 mai 1963, le Conseil Héraldique du Luxembourg se compose de MM. Robert Matagne, président; Alphonse Sprunck et Jean Henzig, assesseurs; Antoine May, bibliothécaire.